

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

LEKH LEKHA

Dieu s'adresse à Avram lui ordonnant : « Pars pour toi de ta terre, de ton lieu de naissance et de la maison de ton père vers la terre que Je te montrerai ». Là, poursuit D.ieu, il deviendra une grande nation. Avram et sa femme Saraï, accompagnés de son neveu Loth, se rendent en Terre de Canaan où Avram construit un autel et continue à disséminer le message d'un D.ieu unique.

Une famine force le premier Juif à partir pour l'Égypte, où la belle Saraï est enlevée et conduite au palais du Pharaon. Avram échappe à la mort parce qu'ils se présentent comme frère et sœur. Une plaie empêche le monarque égyptien de la toucher et le convainc de la rendre à Avram, en attribuant au frère, qui s'est révélé être le mari, de l'or, de l'argent et du bétail. De retour au pays de Canaan, Loth se sépare d'Avram et s'installe dans la ville impie de Sodome où il est fait captif quand les puissantes armées de Kédorlaomère et ses trois alliés conquièrent les cinq villes de la vallée de Sodome. Avram se met en route avec une petite troupe pour secourir son neveu, vainc les quatre rois et est béni par Malki Tsédèk, le roi de Salem (Jérusalem).

D.ieu scelle « l'Alliance en les parties » avec Avram, dans laquelle l'exil et la

D'après un enseignement du Rabbi de Loubavitch

persécution (Galout) du Peuple d'Israël sont prévus et la Terre Sainte leur est attribuée comme héritage éternel. Toujours sans enfant, dix ans après leur arrivée dans le pays, Saraï dit à Avram d'épouser sa servante Hagar. Hagar conçoit et en devient insolente avec sa maîtresse puis fuit quand Saraï la traite durement. Un ange la convainc de revenir et lui dit que son fils engendrera une nation peuplée. Ichmaël naît alors qu'Avram est âgé de quatre-vingt-six ans.

Treize ans plus tard, D.ieu change le nom d'Avram en Avraham (« père de multitudes ») et celui de Saraï en Sarah (« princesse ») et promet qu'un fils leur naîtra. De ce fils, qu'ils appelleront Yits'hak (« rira »), émergera une grande nation avec laquelle D.ieu établira un lien tout particulier. Avraham reçoit le commandement de se circoncire ainsi que ses descendants, « en signe d'alliance entre Moi et toi ». Avraham obtempère immédiatement, circoncisant sa propre personne et tous les hommes de sa maisonnée.

Trois jalons

La circoncision, ou Brit Mila, dont on parle dans la Paracha de cette semaine, constitua le rite initiatique pour notre père Avraham, premier homme juif, ainsi que pour l'intégra-

lité des générations juives qui allaient suivre. À l'âge tendre de huit jours, le nourrisson subit une intervention chirurgicale mineure qui instaure une alliance entre lui-même et D.ieu.

Lors de la cérémonie de la Brit Mila, le père récite une bénédiction pour remercier D.ieu de nous avoir prescrit ce commandement de : « le faire entrer [l'enfant] dans l'Alliance d'Avraham notre père ».

Après la récitation de cette bénédiction par le père, l'assemblée des invités répond : « Tout comme il est entré dans l'Alliance, qu'il puisse également entrer dans la Torah, dans le mariage et dans les bonnes actions. »

Les commentateurs sont quelque peu étonnés devant la référence spécifique à ces trois jalons de l'existence humaine : « la Torah, le mariage et les bonnes actions ». En outre, pour quelle raison les bonnes actions sont-elles mentionnées en dernier lieu ? Une personne n'est-elle pas censée accomplir des bonnes œuvres avant même son entrée dans le mariage ?

Soumission et étreinte

Une réponse possible à cette interrogation réside dans une compréhension plus précise de la signification de l'acte d'« entrer » dans l'Alliance. L'entrée dans une entité dépasse

Suite en page 2

ÉDITO

EDUQUER ET VIVRE

Le ronronnement des jours semble, à présent, bien installé et la vie fait ce qu'elle a toujours fait : elle avance sans toujours nous donner le temps de la réflexion. C'est précisément dans ce contexte qu'il faut revenir à des fondements qui modèlent littéralement notre rapport au monde. Il est clair que l'éducation en est un élément. Elle fait clairement partie des rythmes sociaux et porte, pour chacun, l'espoir d'un avenir meilleur. C'est dire qu'il s'agit là d'un enjeu essentiel.

Il convient donc de s'interroger sur ce qu'elle représente et, bien sûr, sur son contenu. L'éducation est un concept qui dépasse largement celui d'instruction. Cela ne se limite pas simplement à accumuler des savoirs mais transmet une vision des choses, un mode de vie et de pensée. C'est peut-être là le maître-mot : transmission. Le peuple juif a toujours donné à ce thème une importance première. De fait, transmettre c'est faire en sorte que les idéaux qui le caractérisent depuis

toujours ne disparaissent pas et que, au travers des générations, avec toutes les évolutions individuelles possibles, ils continuent d'ouvrir une voie accessible à tous dans un monde souvent bouleversé.

Cette éducation commence évidemment au sein de la famille. Elle est nourrie de notre histoire, de nos attentes et de notre attachement à D.ieu. Elle nous a accompagnés sur tous les continents, dans toutes les époques et elle a sans doute largement fait ce que nous sommes. C'est sur ce socle que l'étude s'enracine. Au-delà des savoirs profanes, la connaissance de notre héritage intellectuel, moral et spirituel est alors un impératif. Car sans connaissance, il n'est pas possible de comprendre et d'analyser. C'est justement en étant pénétré de tout cela, en étant soi-même, qu'on peut comprendre tous les autres. Décidément, l'oubli n'est jamais un choix légitime. L'éducation est là aussi pour nous en préserver, faisant de ce monde un lieu de compréhension et de bienveillance.

par Haïm Chnéor Nisenbaum

5787 / N° 6
(60^{ème} année)

CHABBAT
PARACHAT
LEKH LEKHA

SAM. 24 OCT. 2026
13 'HECHVAN



BETH LOUBAVITCH
ÎLE-DE-FRANCE

ÎLE-DE-FRANCE



Horaires d'entrée et sortie de
CHABBAT LEKH LEKHA
vendredi 23 oct.

ENTRÉE 18h 28 Sortie : 19h 32

PROVINCES

Bordeaux	18.46	Lyon	18.23	Nice	18.16
Deauville	18.36	Marseille	18.25	Rouen	18.31
Grenoble	18.20	Montpellier	18.30	Strasbourg	18.06
Lille	18.21	Nancy	18.12	Toulouse	18.40
		Nantes	18.46		

A partir du dimanche 18 oct. | Pose des Téfilines : 7h 13 Heure limite du Chema : 10h 55 Fin de Kidouch Levana : lundi 26 oct. à 2h 27mn

Articles et contenu réalisés par le Beth Loubavitch | 8, rue Lamartine - 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | www.loubavitch.fr
chabad@loubavitch.fr | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOV

l'engagement fortuit. Elle implique l'abandon de la subjectivité individuelle au profit de quelque chose qui dépasse largement nos facultés ainsi que notre essence elle-même. Entrer dans une telle réalité signifie s'autoriser à être enveloppé, circonscrit et embrassé par une entité transcendant l'identité propre.

La nature humaine est telle que, lorsqu'un adulte s'engage sur la voie d'un dévouement accru, il avance avec prudence. Notre sentiment de vulnérabilité nous empêche de faire l'expérience des autres dimensions de l'existence avec lesquelles nous ne sommes pas familiers.

Ce mécanisme de défense est sain lorsqu'il est activé lors de périodes où nous sommes menacés d'être submergés par des puissances néfastes. Des individus, des institutions ou des expériences diverses menacent de nous accabler et de nous « englober » d'une manière qui nierait notre individualité et notre intégrité.

Toutefois, ce mécanisme peut également constituer une arme à double tranchant, qui nous empêche d'entrer dans des relations positives possédant la capacité de nous élever et de nous transformer.

La Mitsva de la circoncision, accomplie à huit jours, insufflé à l'enfant le potentiel de pénétrer dans la vie juive de manière saine et positive. En pratiquant la circoncision sur un nourrisson dépourvu de toute résistance intellectuelle ou émotionnelle, l'enfant entre dans une relation avec Dieu qui transcende sa propre subjectivité limitée. Il se trouve ainsi intégralement enveloppé par une réalité infinie qui lui attribue un potentiel spirituel illimité.

L'entrée dans la Torah

Dès lors, nous adressons au père de l'enfant la formule suivante : « De la même manière qu'il a intégré l'Alliance, qu'il puisse également entrer dans la Torah, dans le mariage et dans la pratique des bonnes actions. » Nous bénissons ainsi l'enfant, afin qu'il dispose de la faculté de créer la même relation avec la Torah.

L'étude de la Torah, fondement même de l'existence juive, peut présenter une apparence facilité. Il s'agit, en effet, d'un exercice intellectuel. Il est ainsi possible de maîtriser de manière superficielle l'étude de la Torah, sans que celle-ci n'exerce, en retour, une quelconque maîtrise sur l'individu.

En commençant notre existence par la Mitsva de la circoncision, nous nous voyons dotés de la capacité d'accéder également à la Torah. Cela implique que nous pouvons aborder la Torah en comprenant qu'elle est infiniment supérieure à nos esprits. Il existe une dimension divine de la Torah qui nous englobe et nous embrasse, alors même que nous permettons à nos esprits de conquérir la connaissance de la Torah.

L'entrée dans le mariage

L'institution suivante de l'existence humaine, qui exige notre aptitude à y « pénétrer », est le mariage. En nous mariant, nous engageons une relation qui dépasse notre appréciation limitée de notre conjoint. Nous acceptons l'intégralité de l'autre personne, et non exclusivement le nombre limité de ses qualités. Comme pour la Torah, comment est-il possible d'en maîtriser entièrement la logique ? D'où proviennent l'inspiration et la capacité nécessaires pour véritablement s'engager dans une union matrimoniale ?

En nous appuyant sur l'inspiration issue de la circoncision, nous nous donnons la faculté de passer d'une réflexion superficielle sur la Torah et sur le mariage à une alliance. La circoncision constitue l'impulsion permettant de s'immerger dans la Torah et le mariage, jusqu'au point où ces derniers nous enveloppent, tout en les enveloppant.

L'entrée dans les bonnes actions

Toutefois, le processus demeure incomplet. Une fois le mariage consommé et une existence d'accomplissement par des actes vertueux, il devient impératif de solliciter, de nouveau, l'inspiration issue de la circoncision, sans quoi nos actions ne constitueraient que de simples prolongements de

nous-mêmes, fondées sur notre égo limité. Nos bonnes actions ne seraient alors que le résultat de l'ensemble des influences qui nous ont formés et modelés.

Cela ne suffit pas. Plutôt que de permettre à nos actes de bienfaisance de n'exprimer que notre propre subjectivité limitée, nous devrions nous efforcer de pénétrer au cœur de nos œuvres, de sorte qu'elles nous définissent, plutôt que nous ne les définissions. Tout cela commence avec la circoncision pratiquée au commencement de la vie de l'enfant. Elle introduit le Juif dans un univers spirituel plus grand que la vie elle-même. Nous formulons le vœu et l'espoir que l'esprit de la circoncision puisse imprégner le mariage ainsi qu'une vie de bonnes actions.

Un avant-goût du futur

Il n'est pas surprenant que le prophète compare l'Ère messianique, associée à la réalisation des formes spirituelles les plus élevées de la circoncision, à l'immersion dans la connaissance divine. L'Ère du Machia'h correspond à la période durant laquelle le prophète affirme : « Je circoncirai le prépuce de ton cœur ». Par ailleurs, l'Ère messianique constitue également le moment où nous serons submergés par la connaissance divine, ainsi que l'énonce le prophète Yechayahou (Isaïe) : « Car la terre sera remplie de la connaissance de Dieu comme les eaux recouvrent le fond des mers ».

En apparence, ces deux thèmes semblent ne posséder aucun point commun, bien au contraire. La circoncision consiste en l'élimination d'un obstacle, tandis que l'immersion dans l'océan de la connaissance constitue une expérience qui englobe tout. Toutefois, à la lumière de ce que nous venons de voir, ces éléments sont en réalité l'expression d'une idée identique. Le processus de la circoncision s'apparente au processus d'une plongée dans les eaux les plus revigorantes et infinies de la connaissance et de l'expérience divines.

Nous en avons un aperçu significatif lors de la cérémonie de circoncision.

• DIMANCHE 18 OCTOBRE – 7 'HECHVAN

Mitsva positive n° 236 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne la loi de celui qui blesse son prochain.

Mitsva négative n° 289 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous tuer les uns les autres.

Mitsva négative n° 296 : Il est interdit d'accepter une rançon offerte pour l'auteur d'un homicide par négligence dans le but de le dispenser de l'exil (dans une ville de refuge). Au contraire, il doit subir l'exil dans tous les cas.

• LUNDI 19 OCTOBRE – 8 'HECHVAN

Mitsva positive n° 225 : Il s'agit du commandement selon lequel nous devons obliger un meurtrier involontaire à quitter sa ville et à aller habiter dans une ville de refuge.

Mitsva négative n° 295 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'accepter une rançon pour celui qui a commis délibérément un meurtre. Au contraire, on doit le mettre à mort dans tous les cas.

Mitsva négative n° 292 : Il est interdit d'exécuter un criminel, au moment où il a déjà accompli sous nos yeux une transgression passible de la peine de mort, avant de l'avoir fait passer en jugement. Au contraire, il doit faire l'objet d'un procès et des témoins seront entendus par le tribunal. Il faut nous contenter de faire notre déposition et laisser au tribunal le soin de juger quelle sanction il y a lieu de prononcer contre lui.

• MARDI 20 OCTOBRE – 9 'HECHVAN

Mitsva positive n° 247 : Il s'agit du commandement qui nous

enjoint de nous porter au secours d'une personne menacée par un agresseur, même au prix de la vie de ce dernier. En d'autres termes, nous devons tuer l'agresseur s'il nous est impossible de sauver la personne menacée sans cela.

Mitsva négative n° 293 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'avoir le moindre égard pour la vie d'un agresseur.

Mitsva négative n° 297 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de nous abstenir de sauver la vie d'un Juif, lorsque nous le voyons en danger de mort et d'anéantissement, s'il est en notre pouvoir de le sauver.

Mitsva positive n° 182 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de réserver six villes de refuge qui seront prêtes à accueillir tout homme ayant commis un homicide involontaire. Il faut aussi préparer l'accès à ces villes, en le maintenant en bon état et l'on n'y laissera pas d'obstacles empêchant le fugitif d'échapper à ses poursuivants.

MERCREDI 21 OCTOBRE – 10 'HECHVAN

Mitsva positive n° 181 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de briser la nuque d'une génisse si nous trouvons un mort dans un champ, dont on ne connaît pas le meurtrier.

Mitsva négative n° 309 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de semer et labourer le bas-fond sauvage où on a brisé la nuque de la génisse.

Mitsva négative n° 298 : Il nous est interdit de laisser les sources de danger ou des obstacles dans le domaine public et privé, pour éviter qu'ils ne soient la cause d'accidents mortels pour des hommes.



étude du
RAMBAM

Une étude quotidienne
instaurée par le Rabbi
pour l'unité du peuple juif

REMÈDE ULTRA-RAPIDE...

Cela s'est passé une semaine après Pourim cette année. Rav 'Haïm Hillel Matusof de Toulouse reçut un appel d'un ami qui lui signala qu'un enfant juif de cinq ans était hospitalisé dans un état critique : la famille demandait qu'un rabbin vienne les reconforter dans ces moments douloureux. Rav Matusof répondit qu'il connaissait cette famille et que, d'ailleurs, il avait lui-même procédé à la Brit Mila de l'enfant dans la ville de Castres, à environ une heure de Toulouse ! Cette cérémonie avait été... disons... mouvementée : la mère était juive mais le père qui ne l'était pas s'était violemment opposé à cette démarche religieuse. Déterminée, la mère avait menacé de divorcer si l'enfant n'était pas circoncis et le père avait donc été obligé d'accepter à contre-cœur.

La Brit Mila avait été organisée à l'intérieur de l'école Loubavitch de Toulouse, sous haute sécurité. Après la cérémonie, Rav Matusof avait proposé – comme il le fait à chaque occasion – d'inscrire l'enfant, pour la somme symbolique d'un euro, au Séfer Torah écrit spécialement pour les enfants juifs à Jérusalem : il avait expliqué l'importance de cette campagne, initiée en 1981 par le Rabbi de Loubavitch, pour la protection physique, la santé spirituelle et l'unité des enfants juifs. En entendant cela, le père s'était mis dans une colère noire et s'était violemment insurgé contre tout contact de son fils avec Israël et Jérusalem. On imagine la tension qui avait donc accompagné cette Brit Mila.

Rav Matusof appréhendait donc de se retrouver à nouveau en contact avec la famille. Il voulut donc au préalable s'assurer qu'effectivement la famille avait demandé sa venue : l'ami se renseigna et confirma que la situation était si grave que les parents étaient absolument bouleversés et avaient été prévenus par les médecins qu'ils devaient s'attendre au pire. Rav Matusof se rendit immédiatement à l'hôpital et, avant d'entrer dans la chambre, s'enquit de la situation auprès du personnel médical qu'il connaissait puisqu'il est également aumônier reconnu par les autorités. Oui, l'enfant ne donnait plus signe de vie et la famille avait demandé qu'on récite pour lui les dernières prières... Bouleversé, Rav Matusof s'approcha du lit et se souvint de ce que préconisait toujours son oncle, le regretté Rav Chmouel Azimov, dans des situations difficiles : il faut intensifier « Torah, Tefila et Tsedaka ». Il posa quelques pièces de monnaie dans la main de l'enfant et la guida jusque dans la petite boîte de Tsedaka (charité) qu'il gardait toujours avec ses affaires personnelles. Puis il récita doucement les douze versets et paroles des Sages que les enfants sont appelés à apprendre par-cœur. Il récita aussi le chapitre de Tehilim (Psaumes) correspondant à l'âge du malade et

lut les Mitsvot du Rambam du jour.

S'armant de courage, il demanda à la mère si elle acceptait maintenant d'acheter une lettre pour son fils dans le Séfer Torah. Le père réagit encore une fois violemment : « Je vous avais déjà prévenu de laisser mon fils en-dehors de tous ces trucs, cela ne m'intéresse pas ! ». Mais cette fois, c'est la mère qui s'interposa : « Puisque les professeurs ne peuvent plus rien pour mon fils, la seule option qui nous reste est d'écouter le Rav et donc d'inscrire l'enfant à ce Séfer Torah ! ». Rav 'Haïm Hillel promit de lui envoyer le formulaire d'inscription dès son retour chez lui puis prit congé, non sans avoir précisé qu'il se tenait toujours à leur disposition quoi qu'il arrive.

Dès qu'il arriva à sa voiture, Rav 'Haïm Hillel mit son gartel (ceinture de prière) afin d'envoyer une demande de bénédiction pour l'enfant au Ohel, à l'endroit où repose le Rabbi au cimetière Montefiore à New York. Puis, dès son retour à la maison, il envoya par téléphone le formulaire d'inscription à la maman. Ensuite, il se rendit à la synagogue où il donnait régulièrement un cours de Torah, en prenant soin de mettre son portable sur silencieux afin de ne pas être dérangé. Après le cours, il remarqua que la mère avait essayé à plusieurs reprises de le joindre et lui avait même envoyé une petite vidéo. Intrigué, il ouvrit la vidéo et écarquilla les yeux : l'enfant qu'il avait vu quelques heures plus tôt, pratiquement sans vie, était maintenant assis sur son lit, souriait et parlait avec ses parents !

« Je leur téléphonai immédiatement. La mère, très émue, ne cessait de répéter, de crier presque, qu'un véritable miracle s'était produit : à peine avait-elle rempli et envoyé le formulaire d'inscription au Séfer Torah que l'enfant s'était réveillé comme si de rien n'était et avait parlé normalement !

Deux jours plus tard, elle m'informait que l'enfant était autorisé à quitter l'hôpital et à rentrer chez lui !

Je lui demandai alors de remercier D.ieu en s'engageant, avec ses filles, à allumer chaque vendredi soir et jours de fêtes juives les bougies de Chabbat avec la bénédiction : la mère promit en ajoutant que cela faisait vingt ans qu'elle ne les avait plus allumées...

Avant Pessa'h, j'ai envoyé à la famille des Matsot Chmourot ainsi que des livrets contenant la Haggada et, en retour, elle m'envoya une photo de la table joliment préparée pour le repas du Séder... ».

Mendy Shaikevitz – Si'hat Hachavoua N° 2065

Traduit par Feiga Lubecki

Mitsva positive n° 184 : Il s'agit du commandement nous incombant d'éloigner toute embûche, tout danger qui pourrait menacer la sécurité de tous les endroits où nous demeurons, c'est-à-dire que nous devons construire une barrière autour des toits, puits, fossés et endroits similaires pour que personne n'y ou n'en tombe.

• **JEUDI 22 OCTOBRE – 11 'HECHVAN**

Mitsva négative n° 299 : C'est l'interdiction qui nous a été faite d'induire son prochain en erreur par un conseil

Mitsva positive n° 202 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de décharger une bête qui succombe sous son fardeau, dans le champ.

Mitsva positive n° 203 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint d'aider un homme à relever une charge sur sa bête ou sur lui-même s'il est seul, après qu'elle ait été déchargée par nos soins ou par quelqu'un d'autre.

Mitsva négative n° 270 : Il nous est interdit d'abandonner celui qui, en chemin, succombe sous son fardeau. Au contraire, nous devons l'aider en le déchargeant de son fardeau jusqu'à ce qu'il puisse le réinstaller et nous devons soulever avec lui sa charge jusque sur son dos ou sur celui de sa bête.

• **VENDREDI 23 OCTOBRE – 12 'HECHVAN**

• **SAMEDI 24 OCTOBRE – 13 'HECHVAN**

Mitsva positive n° 245 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint en ce qui concerne la loi de l'achat et de la vente : c'est-à-dire de quelle manière se pratiquent une acquisition et une vente entre les vendeurs et les acheteurs.



ETINCELLES DE MACHIA'H

LA VENUE DU PROPHÈTE ELIE

« En Ton salut, nous avons confiance tout le jour ». Cette phrase signifie que notre certitude de la venue de Machia'h est si forte que véritablement chaque moment du jour nous attendons son avènement.

Cependant, une question se pose. Il est dit que le prophète Elie viendra annoncer cette venue. Dès lors, comment peut-on penser que le Machia'h viendra à présent puisque le prophète ne l'a pas encore annoncé ? Mais cette procédure ne sera applicable que si la venue de Machia'h se déroule selon un processus habituel qualifié par le Talmud de « en son temps ». Au contraire, si elle arrive « en hâte », Machia'h pourra être présent alors que le prophète ne sera pas encore venu.

(D'après un commentaire du Rabbi de Loubavitch) H.N.

LA HALAKHA

de la semaine



QUI DOIT PROCÉDER À LA CIRCONCISION D'UN BÉBÉ ?

Il appartient au père de l'enfant de procéder à la circoncision.

Cependant, le père est rarement formé à cette opération et il confie donc cette Mitsva au Mohel (qui a suivi une formation de plusieurs mois dans ce domaine), par exemple en le nommant son « Chalia'h » (émissaire) ou en lui tendant le couteau.

En l'absence du père, la Mitsva revient au tuteur de l'enfant ou au Beth Din (tribunal rabbinique) ou encore à la mère qui choisira le Mohel.

On a la coutume de ne pas inviter les gens à la Brit Mila : en effet, si l'invité ne vient pas, c'est considéré comme une offense vis-à-vis de celui qui assiste à toutes les circoncisions d'enfants juifs : le prophète Elie. On se contente donc d'annoncer le lieu et l'heure de la cérémonie.

F.L. (d'après Si'hat Hachavoua N° 1975 - 2026)



LEADER CASH

Du choix et des prix bas !

MAGASINS CASHER AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ

- Paris 16^e : 86 rue d'Auteuil – CC Les Belles Feuilles
- Paris 17^e : 13 rue Brémontier et 40 rue Guersant
- Paris 19^e : 82 rue Petit
- 92300 Levallois : 81 rue Jules Guesde
- 93220 Gagny : 71 Avenue Henri Barbusse
- 94410 S. Maurice : 56 bis Av. du Ml de Lattre de Tassigny
- 95350 S. Brice sous Forêt : 2 rue René Cassin ➔ **Nouveau**
- 13013 Marseille : 13 Bd des Tilleuls (du dimanche au jeudi de 8h à 20h)

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h – Le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat



Orpi Optimum

Rudy HAROSCH

87 rue de Crimée – Paris 19^e

2 Agences à votre service

Buttes Chaumont – Jourdain/Belleville

VENTE · LOCATION · GESTION · VIAGER

LOCAUX COMMERCIAUX

Estimation offerte sous 48h

sur tout Paris et proche banlieue

Tél : 01.42.00.02.02

optimum@orpi.com



Matelas avec Zip Une literie faite pour vos nuits

6 magasins en Île-de-France

- | | |
|---|---|
| Vincennes 94
53 rue de Fontenay | Paris 11 - Jules Ferry
12 Bd Jules Ferry |
| Paris 17 - Courcelles
115 rue de Courcelles | Paris 16 - Victor Hugo
137 avenue Victor Hugo |
| Paris 20 - Pyrénées
342 rue des Pyrénées | Paris 6 - Vaugirard
53 rue de Vaugirard |

Matelas - Sommier - Oreiller - Couette

01 41 77 30 50 ☎ 01 45 72 46 81



Les grandes marques à petits prix !

Appareils électroménager
Avec fonction Shabbat

4 magasins en Île-de-France

- | |
|---|
| Blanc Meunil 93
6 Av. Albert Einstein |
| Vélizy 78
Centre Co. L'Usine & Maison |
| Pierrelaye 95
5 rue Fernand Léger |
| Boulogne 92
101 Av. Ed. Vaillant |

Suivez-nous
Sur Instagram !



Service livraison
Paiement 4 x sans frais



TRATTORIA ITALIENNE

Sous le contrôle du Beth Din de Paris

Halavi

73 Rue de Prony
75017 Paris
01.45.74.54.74

Halavi

3 Rue Geoffroy-Marie
75009 Paris
01.47.70.00.76

Bassari

98 Rue de Montmartre – 75002 Paris
01.42.21.38.68



SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE

01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

- | | |
|--|----------------------------------|
| | Caméra & Vidéo-Surveillance |
| | Alarme & Télésurveillance |
| | Contrôle d'accès & Interphonie |
| | Serrurerie & Portes blindées |
| | Store, Volet & Rideau métallique |

Nous recrutons
des commerciaux

Carrosserie Peinture

Mécanique-Pare-brise

FRANCHISE OFFERTE

(voir conditions au garage)

VÉHICULES DE REMPLACEMENT

Spécialiste de vos retours de leasing
Agréé réparateur véhicules hybride et électrique
(norme NF C18-550)

BORNE DE RECHARGE RAPIDE SUR PLACE ☎ 07.62.00.60.99



☎ 01.57.42.57.42

demandez shmouel
directauto@orange.fr

43 Chemin des vignes-93000 Bobigny
www.direct-auto.fr

EPO GOLD

ACHAT & VENTE

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> DÉBRIS D'OR PIÈCES D'OR LINGOTS D'OR ARGENTERIES BIJOUX SIGNÉS MONTRES DE LUXE DIAMANTS | <ul style="list-style-type: none"> PAIEMENTS PAR VIREMENTS INSTANTANÉS DÉPLACEMENTS À DOMICILE |
|---|--|

112 rue de Richelieu 75002 Paris | 47 rue Vivienne 75002 Paris | 89 rue de la Pompe 75116 Paris
☎ 01 42 96 29 41
☎ 06 24 46 35 19



LA CENTRALE DU DEBOUCHAGE

MICHAEL BARANES
lacentraledudebouchage@gmail.com

LE SPÉCIALISTE DU DÉBOUCHAGE

- Intervention rapide -
+ de 10 ans d'expérience

07.60.14.26.26



Maintien & Aide à domicile

- Personnes âgées
- Familles, garde d'enfants
- Situation d'handicap
- Toilette, Ménage, Repassage ...
- Prise en charge agréée APA, CAF, Mutuelles, Assurances

AGE INTER SERVICES

3, rue des Boulets - 75011 Paris

Paris et Val de Marne **01 43 28 80 00**

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.